

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU FPPN- 19 JUILLET 2018

Examen des comptes du FPPN au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017

RESOLUTION

Le Fonds de Prévoyance de la Police Nationale en abrégé **FPPN**, Mutuelle sociale, créé le 27 Juillet 2000, approuvé par arrêté n° 554/NT/AG/SDAG/2 du 10 avril 2001 du Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, ayant son siège social à Abidjan Zone 3, rue Clément Ader, 26 BP 178 Abidjan 26 ;

Régi par le règlement n°07/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant réglementation de la mutualité sociale au sein de l'Union Économique Monétaire Ouest Africain (UEMOA); inscrit au Registre National d'Immatriculation des Mutuelles Sociales (RNIMS) sous le Numéro **ID/0052016/CI**.

Suivant **EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL** de l'Assemblée Générale Ordinaire portant examen des comptes du FPPN au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2017, tenue à l'Ecole Nationale de Police (ENP) à Abidjan le 19 Juillet 2018 de 09 heures à 17 heures ;

Suite à une convocation écrite du Président du Conseil d'Administration dûment signifiée le mardi 03 Juillet 2018 ;

200 Délégués, 14 Administrateurs et 02 Membres du CSC étaient présents;

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale du Fonds de Prévoyance de la Police Nationale adopte la résolution suivante :

Résolution:

Après avoir entendu et discuté :

- 1- Le rapport moral et financier du Conseil d' Administration,
- 2- Le Rapport de la commission de Surveillance et de Contrôle,
- 3- Le rapport du Commissaire au Compte,

L'Assemblée Générale donne son quitus au Conseil d'Administration au titre de la gestion de l'exercice clos au 31 Décembre 2017.

Fait à Abidjan, le 19 Juillet 2018

Copie conforme certifiée par :

L'huissier de justice

le Président du Bureau de séance

Les scrutateurs